

Comment puis-je demander une carte médicale (Tessera Sanitaria) ?

Inscription auprès du Service Régional de Santé (SSR) pour les titulaires de : Permis de Séjour pour Études.

Qu'est-ce que c'est ?

L'inscription donne droit à tous les services du Service de Santé de la Région Toscane (SSR).

Pour les titulaires d'un permis de séjour pour études, l'inscription au Service régional de santé est volontaire et payante.

Ou il est possible de payer une assurance privée (avec une compagnie d'assurance italienne ou étrangère) valable en Italie.

L'étudiant qui travaille (sous présentation du contrat) a droit à l'[inscription obligatoire et gratuite à la SSR](#).

Quand peut-on s'inscrire au Service régional de santé ?

L'étudiant peut s'inscrire après avoir envoyé la demande de son permis de séjour à la Poste.

Comment puis-je m'inscrire ?

L'inscription se fait auprès de l'Autorité Sanitaire Locale (ASL) du lieu de résidence. Lors de son inscription, la personne choisit le médecin de famille, chez qui elle peut s'adresser gratuitement.

(Pour les résidents de la Province de Florence, le [formulaire](#) en plus d'une copie des documents nécessaires doivent être envoyés par e-mail à l'adresse suivante : registrazioni.volontarie@asf.toscana.it ; ou de prendre directement un rendez-vous en appelant le numéro suivant : +39 0556930334).

Quels sont les documents nécessaires ?

- Permis de séjour ou récépissé de paiement du permis de séjour. Sur présentation du récépissé, une inscription provisoire d'une durée de 1 à 3 mois est effectuée.
 - Lorsque vous avez le permis, vous devez l'apporter à l'ASL pour compléter l'enregistrement.
 - Auto-certification de l'école ou de l'université que vous fréquentez (uniquement pour les étudiants)
 - Le 'Codice fiscale'.
 - Récépissé de paiement du mandat postal à compléter avec ces données :
 - Montant à payer par les étudiants (sans personne à charge) : **149,77 euros**.
 - Numéro du compte postal : 289504.
 - À l'ordre de : Région Toscane.
 - Raison (motif du paiement) : Frais d'inscription volontaire SSR pour l'année en cours.
- Après l'inscription, la personne reçoit à domicile la carte de santé (Tessera Sanitaria) qui lui permettra d'utiliser tous les services du Service de santé de la Région Toscane (SSR).

Quels sont les services du Service régional de santé ?

- ❖ Dans cette liste se trouvent les services de base.
 - Avoir un médecin de famille ou un pédiatre.
 - Obtenir des soins gratuits dans les hôpitaux publics et conventionnels.
 - Assistance pharmaceutique.
 - Examens médicaux généraux en clinique.
 - Examens médicaux spécialisés.
 - Visites médicales à domicile.
 - Vaccinations.
 - Tests sanguins.
 - Radiographies.
 - Échographies.
 - Médicaments.
 - Aide à la rééducation et à la prothèse.
 - ❖ Autres services prévus dans les niveaux d'assistance essentiels.
- **Séjour temporaire (non définitif) dans un autre pays de l'UE** (pour le tourisme par exemple).
- ❖ Dans un autre pays de l'UE, il est possible d'avoir recours aux soins de santé en présentant la carte médicale italienne. (**Attention** : tous les services gratuits en Italie ne sont pas forcément gratuits dans les autres pays de l'UE).

➤ Quelle est la durée de validité de l'inscription ?!

- L'inscription expire le **31 décembre** et doit être renouvelée chaque année.
- Vous devez payer le montant total même si vous vous inscrivez en cours de l'année.

ÉTUDIANTS ERASMUS ET INTERNATIONAUX.

RÈGLES GÉNÉRALES POUR PRENDRE SOIN DE VOTRE SANTÉ EN TEMPS DU COVID-19.

- Le plein respect des mesures préventives existantes est l'outil le plus efficace dont nous disposons pour empêcher la propagation de l'infection au COVID-19.
- Veuillez toujours porter le masque facial non seulement à l'intérieur des bâtiments universitaires mais aussi à l'extérieur et chez vous si vous êtes avec des personnes qui ne vivent pas avec vous.
- Lavez souvent les mains et ouvrez les fenêtres pour avoir de l'air frais.

Pour plus d'informations sur l'inscription au SSN du système national de santé, que ce soit d'étudiants européens ou non européens.

- [Etudiants Erasmus entrants](#)
- [Santé : prévention et traitement](#)

Autorité sanitaire locale.

- [Autorités sanitaires locales](#) de la région Toscane.